

A.D.B

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 €
Siège social : 1880 Chemin de la Rose
Villa Eolienne
13100 AIX-EN-PROVENCE**

RCS Aix-en-Provence 838 539 914

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre février, à onze heures,
Monsieur André-Dominique BARREAU demeurant 869 Chemin de l'Argérie
– 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, propriétaire de la totalité des 100 actions d'1 €
chacune composant le capital social de la Société A.D.B,

Actionnaire unique de la Société A.D.B,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le siège social de la société est situé au domicile du Président. Compte tenu du déménagement
du Président, il est indispensable de transférer le siège social à son nouveau domicile.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – Transfert du siège social

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social du 1880 Chemin de la Rose –
Villa Eolienne – 13100 AIX-EN-PROVENCE au 869 Chemin de l'Argérie –
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME à compter du 24 février 2025.

DEUXIEME DECISION – Modification statutaire

En conséquence de la décision qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des
statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Nouvel **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège de la Société est fixé

**869 Chemin de l'Argerie
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINT-BAUME. »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et Président et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

André-Dominique BARREAU,
Actionnaire unique et Président

Signé par :

C9E0CB3D012E49E...

"Mention relative à la signature électronique du présent acte :

Les Associés sont convenus que le présent acte soit signé dans le cadre d'un processus de signature électronique par le biais de l'Autorité de Certification DocuSign ; lui reconnaissant la même valeur qu'une signature manuscrite (Art. 1366 et 1367 du code civil) et le datant du 13 février 2025.